



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 27 juin 2018

OBJET :

DE-18-06-1-35) DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION
REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-sept juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le mercredi 20 juin 2018 conformément au Code général
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme
MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M.
LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme
LOCQUEVILLE, Adjoints ; M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. BELLELLE, Mme
GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE,
M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI,
M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M.
DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, PITAVY, Mme MAFFRE-BOUCLET,
Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), M. MOTTE
(pouvoir à M. BEAUFRÈRE), Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU).

Absente : Mme POMMIER .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180627-lmc1H5374H1-DE
Date de réception en Préfecture : 29/06/2018
Date de Publication : 29/06/2018

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 4 avril 2012 relative à l'approbation de la convention Ville d'art et d'histoire signée avec le ministère de la Culture et de la Communication, fixant les objectifs du label Ville d'art et d'histoire, et notamment ce qui relève de la participation financière de l'Etat ;

Considérant la mise en place d'actions de valorisation du patrimoine local dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire et l'attribution de subventions au titre du label par la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France ;

Considérant que le plan d'actions de la Ville correspond aux critères définis dans la convention cadre ;

Considérant que la Ville de Vincennes sollicite une subvention de 15 000 € correspondant aux critères définis par la convention cadre ;

Après avis de la commission Culture et Tourisme du 22 juin 2018,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention de 15 000 € auprès de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France pour la mise en place des actions de valorisation du patrimoine vincennois en 2018.

ARTICLE II : Dit que la recette sera imputée aux chapitre et article correspondants du budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,

Le Maire